

DOCUMENTS SUR LE TONNERROIS

INVENTAIRE DU FONDS CONTASSOT

AUX ARCHIVES DE L'AUBE

Par M. P. PIÉTRESSON DE SAINT-AUBIN,

archiviste du Département de l'Aube.

La collection Contassot est entrée aux archives de l'Aube en 1856, par suite de la donation faite au département par M. Edme-Adrien Contassot, ancien maire d'Ervy, de six liasses de documents découverts l'année précédente dans son grenier par M. d'Arbois de Jubainville, archiviste de l'Aube (1). Celui-ci avait signalé cette découverte dans son rapport annuel de 1853 et en fit l'objet d'un article de la *Bibliothèque de l'Ecole des Chartes* (2); il pensait que ces documents s'étaient égarés au moment de l'exécution des lois révolutionnaires sur la réunion des archives d'établissements supprimés et étaient ainsi parvenus à la famille du donateur, au lieu de rejoindre les archives des districts de Tonnerre et d'Ervy. Cette hypothèse est, en effet, très vraisemblable; mais il ne paraît pas que ce changement de destination ait été intentionnel, sauf peut-être pour les documents provenant de Lirey, dont la qualité exceptionnelle aurait pu motiver le choix d'un amateur.

Les six liasses données par M. Contassot reçurent des cotes provisoires, AI 457 à 462; plus tard, vers 1883, notre prédécesseur M. André crut devoir les répartir dans les séries anciennes sous diverses cotes. Nous avons tenu à rétablir dans la mesure du

(1) Donation du 25 janvier 1856 par devant M^e Charles, notaire à Ervy. Le donateur y déclare vouloir « empêcher dans l'avenir la division de ces documents et leur conserver, au contraire, toute leur valeur en les laissant réunis ». L'acceptation du Préfet, au nom du département, est datée du 1^{er} octobre 1856.

(2) *De quelques documents récemment découverts à Ervy (Aube)*. *Bibliothèque de l'Ecole des Chartes*, t. XVII, 1856, p. 461-472.

possible l'état primitif de la collection, pour respecter la volonté du donateur; cette opération était facile, les liasses ayant été laissées dans leur intégrité sous leurs diverses cotes (1). Comme quelques-unes de ces pièces ont déjà été citées, nous donnerons ci-dessous la concordance entre les anciennes cotes et celles de notre classement :

Fonds	Cote primitive	Classement provisoire	Cote actuelle
Lirey.....	AI 457	9 G 4	I 17 à 19
.....	AI 458	?	
Molosme.....	AI 459	36 H	I 20 à 39
Divers	AI 459	36 H	I 83
Saint-Michel	(AI 462		
de Tonnerre.	(AI 460	37 H a	I 50 à 78
Saint-Pierre		Chap. Saint-Pierre	
de Tonnerre.	?	de Tonnerre	I 1 à 16
Quincy.....	?	35 H 1	I 40 à 49
Saint-Aignan			
de Tonnerre.	AI 462	Prieurés VI	I 79
Minimes			
de Tonnerre.	AI 462	Carton : Abbayes	I 80
Ursulines			
de Tonnerre.	?	50 H	I 81
Maladrerie			
de Tonnerre.	AI 462	Carton : Hôpitaux	I 82
Collège		et Maladreries	
de Tonnerre.	?		D 8

La plupart de ces documents sont en très mauvais état; ils ont souffert de l'action prolongée de l'humidité et des ravages des rongeurs; plusieurs pièces sont illisibles; d'autres, lacérées, ont dû être recollées avec beaucoup de difficulté. Elles sont loin cependant d'être sans intérêt. On retrouvera les anciens actes notariés et les lettres de bourgeoisie en faveur des Lombards, déjà publiés par d'Arbois de Jubainville, un diplôme original de Hugues III, duc de Bourgogne, publié par Ernest Petit, les actes relatifs au Chapitre et au Saint-Suaire de Lirey, utilisés par les chanoines Lalore et Prévost. De nombreuses pièces, encore inédites, intéressent l'histoire du Chapitre Saint-Pierre (signalons

(1) Sauf une pièce relative au collège de Tonnerre, distraite du fonds par M. d'Arbois de Jubainville et dont l'analyse figure dans un inventaire imprimé

notamment les comptes du xiv^e siècle) et de l'abbaye Saint-Michel de Tonnerre, et la topographie de cette ville (1).

I. — CHAPITRE SAINT-PIERRE DE TONNERRE (2)

I 1 (Liasse). — 5 pièces, parchemin, dont 3 rôles de 2, 450 × 0,220, 2,850 × 0,175, 4,830 × 0,230 mm.

XIII^e-XIV^e siècles. — Comptes et fragments de comptes du chambrier. Jean Pougeoise, en 1300. En 1341-1342, Pierre Sadon; ce compte, seul complet, commence et finit à la Nativité de saint Jean-Baptiste. Les recettes s'élèvent à 260 l. 7 s. 4 d.; les dépenses à 204 l. 2 s. 11 d. Parmi les recettes, loyers de maisons de Tonnerre, censives, vignes, taxes sur de nombreux artisans de Tonnerre détaillés par profession. A la fin du compte, liste des chanoines résidents (*estagiarii*), et montant de leurs distributions.

I 2 (Liasse). — 12 pièces, parchemin; 2 pièces, papier

1260-1704. — Eglise Saint-Pierre. — Othe, doyen, et le Chapitre de Langres, ratifient la concession accordée par Gui, évêque dudit lieu, au Chapitre Saint-Pierre de Tonnerre, du droit de collation des autels de ladite église pendant les quinze jours qui suivront la vacance; cette collation retournant à l'évêque après ce délai. 1260, mai (original) (Le règlement de Gui, évêque de Langres, a été publié par Jolivot, *Chartes de l'église Saint-Pierre de Tonnerre*, Bull. de la Soc. des Sciences de l'Yonne, 1882, p. 193, avec la date erronée 1160). — Procédures entre le Chapitre et le curé au sujet de l'usage de l'église, xiv^e-xvii^e siècle. — Pierre Levuyt, aîné, avocat, Jacques Thuot, procureur au bailliage, Edmond Guenyn, marchand, marguilliers de Saint-Pierre, s'engagent à faire célébrer quatre anniversaires dont le Chapitre avait été chargé. 1614, 16 mars. — Règlement de François de Clermont-Tonnerre, évêque de Langres, entre les chanoines et le curé pour l'usage de l'église. 1697, 28 mars. — Pierre Roy, avocat en Parlement, marguillier, certifie que la fabrique ne

(1) Le fonds Contassot a été signalé par M. Ernest Petit, dans l'*Annuaire de l'Yonne* de 1876 (*A propos de la perte de livres et de manuscrits tonnerrois*, p. 27). Mais M. Petit s'est trompé en y indiquant deux chartes de 1202, contenant des donations faites à l'abbaye de Quincy par le chroniqueur Geoffroi de Villehardouin, maréchal de Champagne et seigneur de Lézennes, avant son départ pour la croisade. Ces chartes ne proviennent pas de la collection Contassot, mais font partie du fonds de Quincy des archives de l'Aube (carton 35 H 1). M. Petit a mentionné de nouveau ces chartes dans son travail sur *les Sires de Villehardouin*, p. 29 (Extrait des *Mémoires de la Société académique de l'Aube*, 1912).

(2) La partie principale du fonds de Saint-Pierre de Tonnerre est conservée aux Archives de l'Yonne, articles G 2348 à G 2356.

I 38 (Pièce). — Parchemin

1507 (v. st.), 8 février. — Vallières. Accord entre les religieux de Molosme et ceux de Saint-Michel de Tonnerre pour la remise des titres concernant des biens échangés entre eux à Vallières, Poilly et aux bois de Neufchasne.

I 39 (Liasse). — 6 pièces, parchemin

1480-1672. — Procédures. Pièces de procédures isolées et mutilées, parmi lesquelles : commission du garde de la prévôté et conservateur des privilèges de l'Université d'Orléans, pour informer sur la cause entre l'abbé de Molosme, étudiant en ladite Université, et Jean de La Tournelle, en son nom et comme ayant la garde de ses enfants, Jean de Sennevoy, Jean de Laignes et Jean de Mandelot. 1480, 7 juin.

IV. — ABBAYE NOTRE-DAME DE QUINCY (1)

I 40 (Liasse). — 2 pièces, parchemin

1628-1697. — Abbaye. Règlement donné aux religieux de Quincy par Charles Boucherat, abbé de Pontigny, pour l'administration de la mense conventuelle. 1628, 5 janvier. — Commission au Parlement pour statuer sur la rescision demandée par les religieux de Quincy d'une transaction passée le 3 février 1680 entre Guillaume-Denis Le Tellier, intendant de Michel Phelipeaux, abbé de Quincy, Jean Bailletot, prieur, et Noël de Villemonté, l'un des religieux, au préjudice de la transaction du 12 février 1622 sur le partage du revenu temporel entre l'abbé et les religieux. 1697, 1^{er} juin.

I 41 (Pièce). — Parchemin

1546, 21 décembre. — Balnot-la-Grange. Transaction entre l'abbaye et Noël Coiffard, curé de Balnot et de Vaudron, au sujet des dîmes.

I 42 (Pièce). — Parchemin

1312, novembre. — Le Breuil, commune de Chessy. Vidimus par

(1) La partie principale du fonds de Quincy est conservée aux archives de l'Yonne, articles H 2132 à H 2158. Il existe de plus aux archives de l'Aube trois cartons cotés 35 H 1 à 35 H 3, concernant les localités suivantes : *Balnot-la-Grange*, 1167-1537 (35 H 1), *Bernon*, 1211-1288 (35 H 1), 1499-1521 (35 H 2), XIII^e siècle (35 H 3), *Le Breuil* (commune de Chessy), 1230-1746 (35 H 1), 1317-1772 (35 H 2), *Chaource*, 1464 (35 H 1), 1712 (35 H 2), *Chaserey*, 1124-1757 (35 H 1), 1509-1790 (35 H 2), 1126-1665 (35 H 3), *Chessy*, 1503 (35 H 1), *Coussegey*, 1220-1230 (35 H 3), *Cussangy*, 1255 (35 H 1), 1243-1262 (35 H 3), *Davrey*, 1645-1649 (35 H 1), *Etourvy*, 1236-1406 (35 H 1), 1171-1271 (35 H 3), *Pargues*, 1210 (35 H 3), *Pont-Belin* (commune de La Loge-Pont-Belin), 1452-1492 (35 H 2), *Prusy*, 1220 (35 H 3), *Survanne* (commune de Chessy), 1225-1421 (35 H 1), *Troyes*, 1202-1791 (35 H 3), *Vanlay*, 1248-1485 (35 H 1).

Pierre Espingoz, garde du scel du comté de Tonnerre, d'un diplôme non daté de Henri I, comte de Champagne, par lequel celui-ci approuve la donation faite par Milon d'Ervy à l'abbaye de Quincy de la terre du Breuil, et y ajoute le droit de pâturage dans la châtellenie d'Ervy et la propriété du ruisseau de Survanne [1163 au plus tard]. (D'Arbois de Jubainville, *Catal. d'actes des comtes de Champagne*, n° 112).

I 43 (Liasse). — 5 pièces, parchemin ; 3 pièces, papier

1174-1767. — Chaserey. Hugues, duc de Bourgogne, arbitre choisi entre Aubert de Brion et les religieux de Quincy, au sujet de la terre de Chaserey, déclare qu'Aubert a renoncé à toutes ses prétentions, et qu'en vertu de cet abandon les moines ont donné dix livres à Aubert, deux vaches avec leurs veaux à Adeline, sa femme, et deux sols à leur fils Hugues. 1174, Châtillon-sur-Seine. (Original. Publié par Ernest Petit, *Histoire des ducs de Bourgogne*, t. II, p. 365-366, pièce justif. 561 ; où cette pièce est indiquée sous la cote : arch. de l'Aube, 35 H 1). — Gautier, évêque de Langres, notifie la sentence précédente. 1174, Châtillon-sur-Seine. (Orig.). — Guichard, archevêque de Lyon et légat du Saint-Siège, notifie la confirmation par Etienne dit Le Chat, Riaiz, sa femme, et Hugues, leur fils, de la donation par eux précédemment faite à l'abbaye de Quincy de tous leurs droits sur les dîmes de Chaserey, de leur chef ou de celui de Philippe, frère d'Etienne. Nevelon, Philippe, Milon, Adeline et Comtesse, enfants d'Etienne et de Riaiz, Dodo de Flogny, sa femme, et leur fils, de qui ces dîmes mouvaient, approuvent cette donation. 1178 (Orig.). — Confirmation, sous le sceau de Gautier, évêque de Langres, par Hugues dit Bove, fils aîné de Payen de Saint-Parres et d'Agnès, et du consentement de sa femme et de ses deux filles, de la donation faite par ledit Payen à l'abbaye de Quincy de la moitié des dîmes de Chaserey. 1178 (Orig.). — Contrainte décernée par Edmé-Jean Landelle, avocat au Parlement, juge de la prévôté de Chaserey, contre le fermier de la terre et seigneurie dudit lieu, pour le payement de frais de justice. 1767.

I 44 (Pièce). — Parchemin

1698, 27 août. — Commissey. Sentence des maîtres-enquêteurs et réformateurs des eaux-et-forêts, en la cause entre les religieux de Quincy, appelants d'une sentence de la justice dudit lieu, et Jean Maréchal, procureur-fiscal de Commissey, au sujet de vol de bois.

I 45 (Pièce). — Parchemin

1520 (v. st.), 7 mars. — Crusy-le-Châtel. Sentence très mutilée relative à un procès entre l'abbaye et les habitants de Crusy-le-Châtel, au sujet des usages de Crusy.

I 46 (Pièce). — Parchemin

1321, 14 septembre. — Mélisey. Vidimus par Jean, abbé de Molesme

d'une transaction de 1288 entre Etienne d'Ancy-le-Franc, chevalier, sire de Cussy et de Chamelart, et les religieux de Quincy, au sujet de leurs droits respectifs sur la terre de Mélisey et la rivière de Cussy.

I 47 (Liasse). — 4 pièces, parchemin

1280-1778. — Quincy. R., prieur de Molesme, et Jean, doyen de Saint-Vinnemer, arbitres choisis entre Jean, aumônier de Molesme, et Lambert, curé de Villon, au sujet des dîmes des terres cultivées, par les hommes de Villon au finage de Quincy, déclarent que ces dîmes seront perçues alternativement chaque année par chacune des parties. 1280, 24 novembre (Orig.). — Renouvellement et confirmation par Bernard Du Meix, bailli de Tonnerre, d'une sentence arbitrale par lui prononcée le lundi après la saint Barthélemy 1290 entre les religieux de Quincy et les habitants de Villon, au sujet des droits de pâturage et d'abreuvement prétendus par ceux-ci sur le finage de « Quincy-la-Grange ». 1292, 6 décembre (Orig.). — Baux des biens et revenus de l'abbaye aux finages de Quincy et Quincerot. 1746-1778.

I 48 (Pièce). — Parchemin

1712, 21 janvier. — Villiers-la-Grange. Sentence du prévôt de Chablis condamnant les religieux de Quincy à payer à Nicolas de Courtine, marchand à Villiers-la-Grange, les sommes qu'ils lui devaient.

I 49 (Liasse). — 5 pièces, parchemin

XIII^e-XVIII^e siècle. — Divers. Trois bulles d'Alexandre IV (1254-1261) et de Grégoire IX (1227-1241), et deux pièces du XVIII^e siècle, le tout à peu près effacé et illisible.

V. — ABBAYE SAINT-MICHEL DE TONNERRE (1)

50 (Liasse). — 5 pièces, parchemin

1541-1737. — Abbaye. Bail de six ans à partir de la Pentecôte dernière passé par Guillaume Raguier, abbé commendataire de Saint-Michel, à Claude Jamin, procureur général au bailliage de Chaource, du temporel de l'abbaye, à la réserve de divers revenus et de diverses dîmes énumérées, moyennant 2.000 l. et diverses charges. 1541, 19 août. — Provisions de prieur claustral accordées par Guillaume Raguier, abbé, à Etienne Myde, religieux de Saint-Michel, 1545, 9 novembre. — Bail du temporel de l'abbaye passé par Marin de Dinteville, abbé commendataire, à Jean de Troyes le jeune, écuyer, demeurant aux Caves près Pont-sur-Seine. 1561, 19 avril. — Jean

(1) La partie principale du fonds de Saint-Michel de Tonnerre est conservée aux archives de l'Yonne, articles H 2160 à H 2174.